

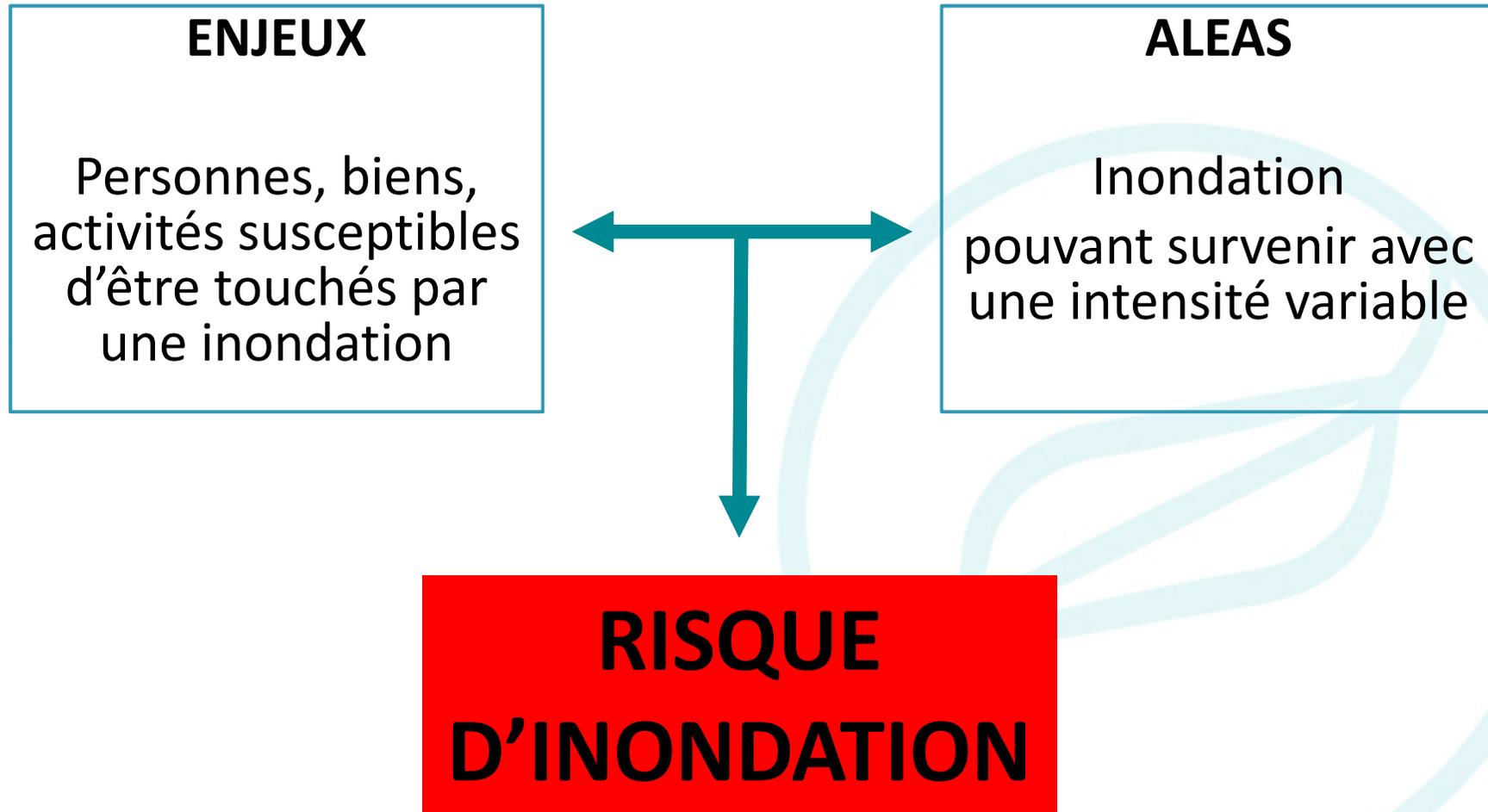
SYNDICAT DE L'ORGE

# **Plan de Prévention des Risques d'Inondation Vallée de l'Orge et de la Sallemouille**

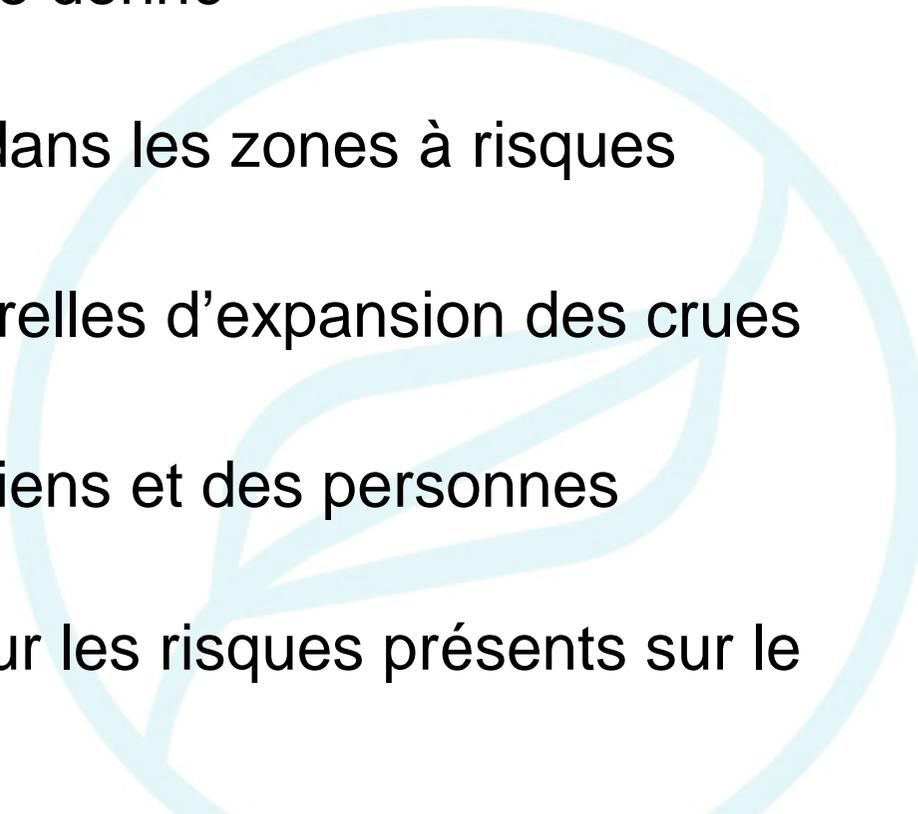
Commission Ecologie-Paysage



# Qu'est ce que le risque naturel d'inondation?



## Un PPRi a pour objet de:

- ✓ de **délimiter** les zones exposées aux risques d'inondations sur un territoire donné
  - ✓ de **maîtriser** l'urbanisation dans les zones à risques
  - ✓ de **préserver** les zones naturelles d'expansion des crues
  - ✓ de **garantir** la sécurité des biens et des personnes
  - ✓ d'**informer** les populations sur les risques présents sur le territoire communal
- 

# Les documents composant le PPRi

## 1. Un rapport de présentation

Expliquer et justifier l'étude

## 2. Des documents graphiques

Délimiter et localiser les zones submergées par une crue

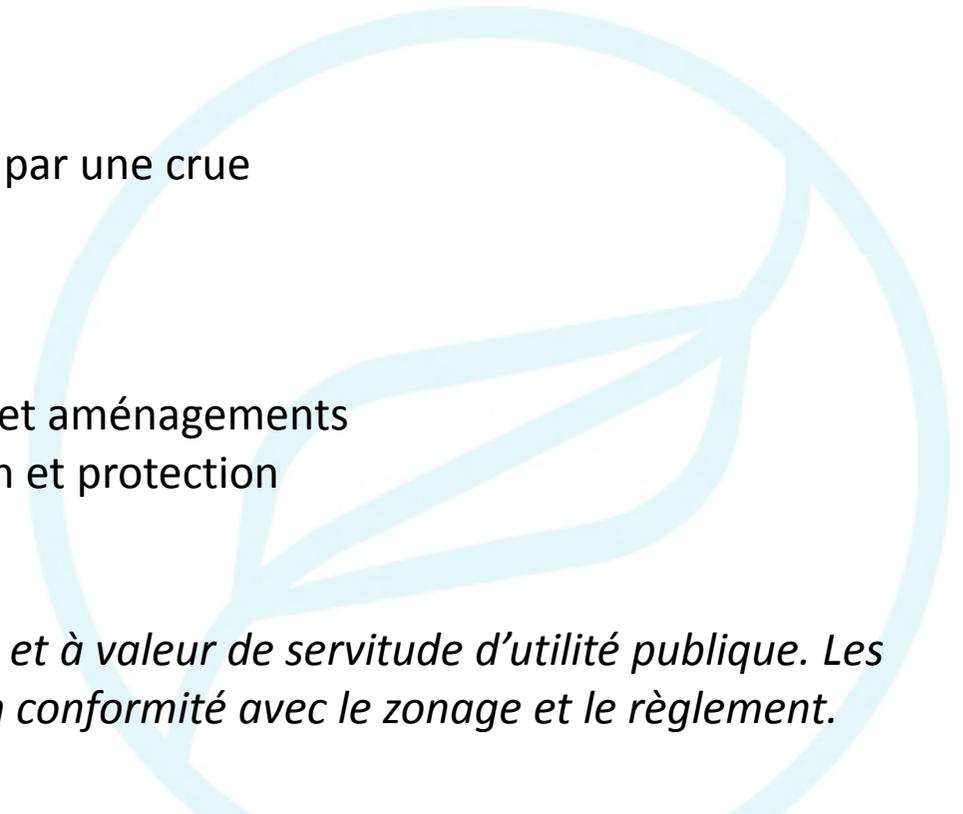
Présentation des zones réglementaires

## 3. Un règlement

Interdire ou conditionner les constructions et aménagements

Mettre en œuvre les mesures de prévention et protection

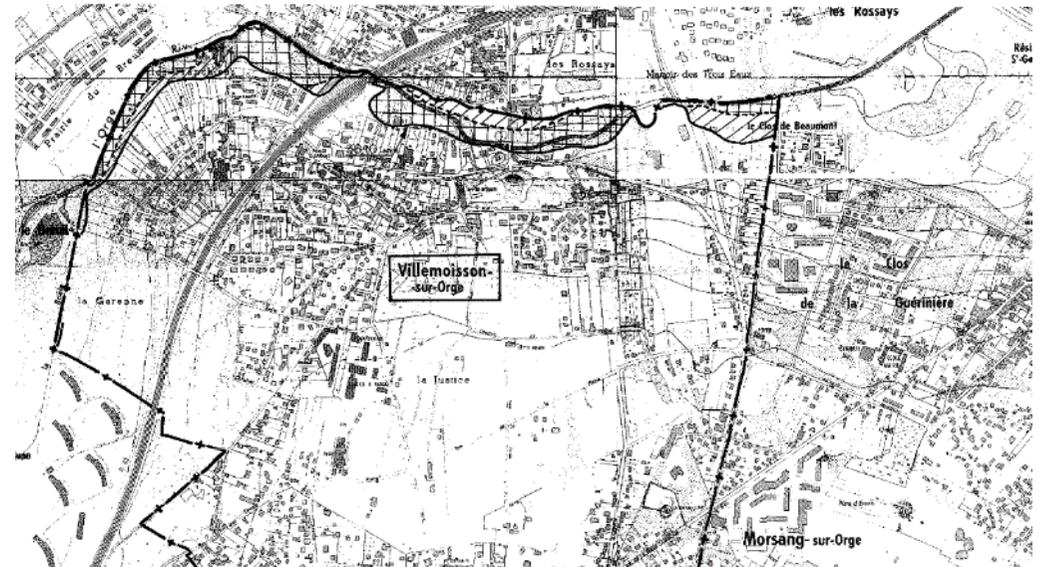
***NB:*** Le PPRi est un document établi par l'Etat et à valeur de servitude d'utilité publique. Les documents d'urbanisme doivent se mettre en conformité avec le zonage et le règlement.



# Du PERi de l'Orge au PPRi Orge/ Sallemouille

## PERi de l'Orge

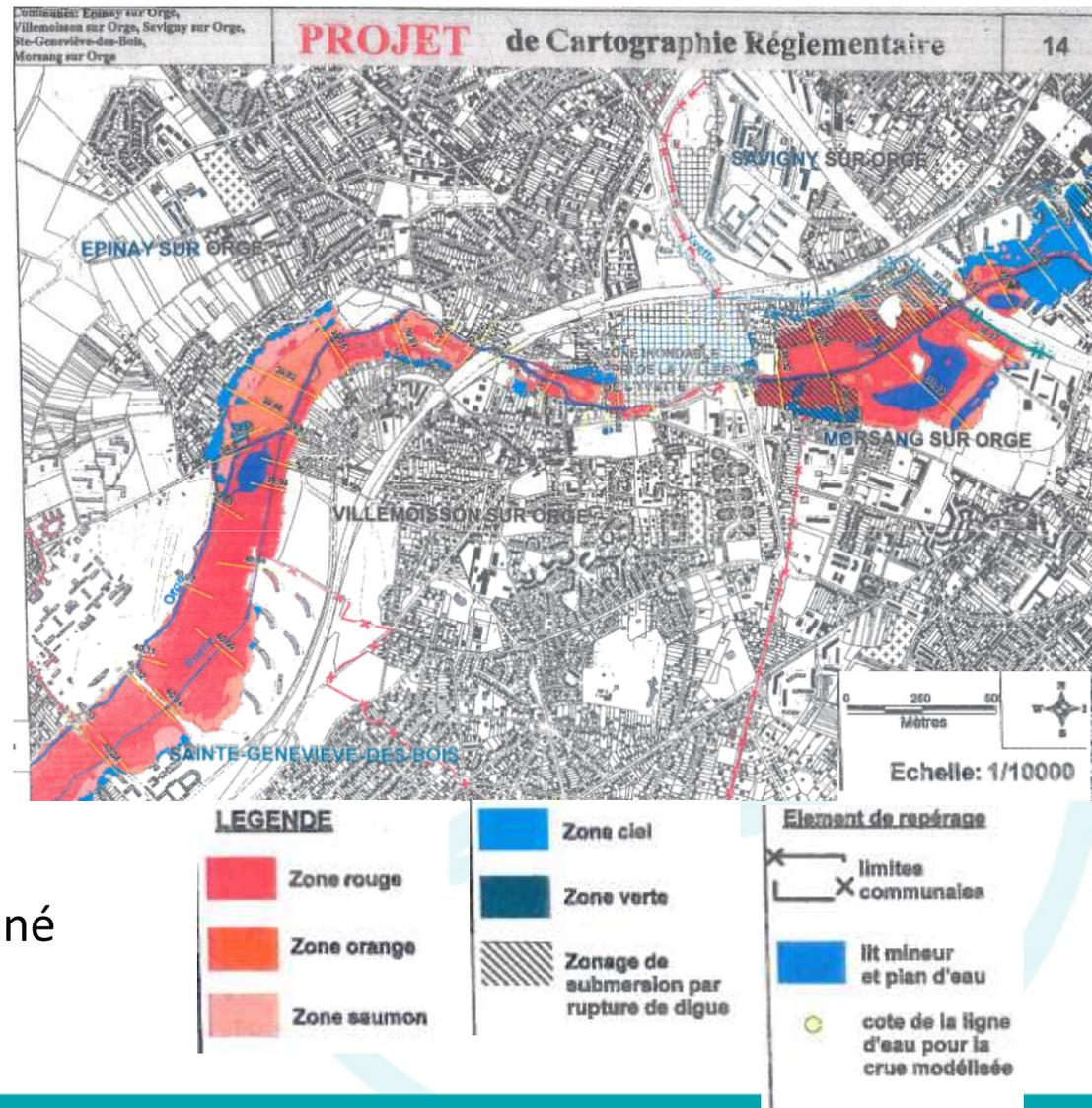
- Adopté le 13 décembre 1993
- Application sur la vallée de l'Orge
- Etudes établies sur la crue de retour 20 ans
- Cartographie et règlement décliné sur 3 zones (rouge, bleue, blanche)



# Du PERi de l'Orge au PPRi Orge/ Sallemouille

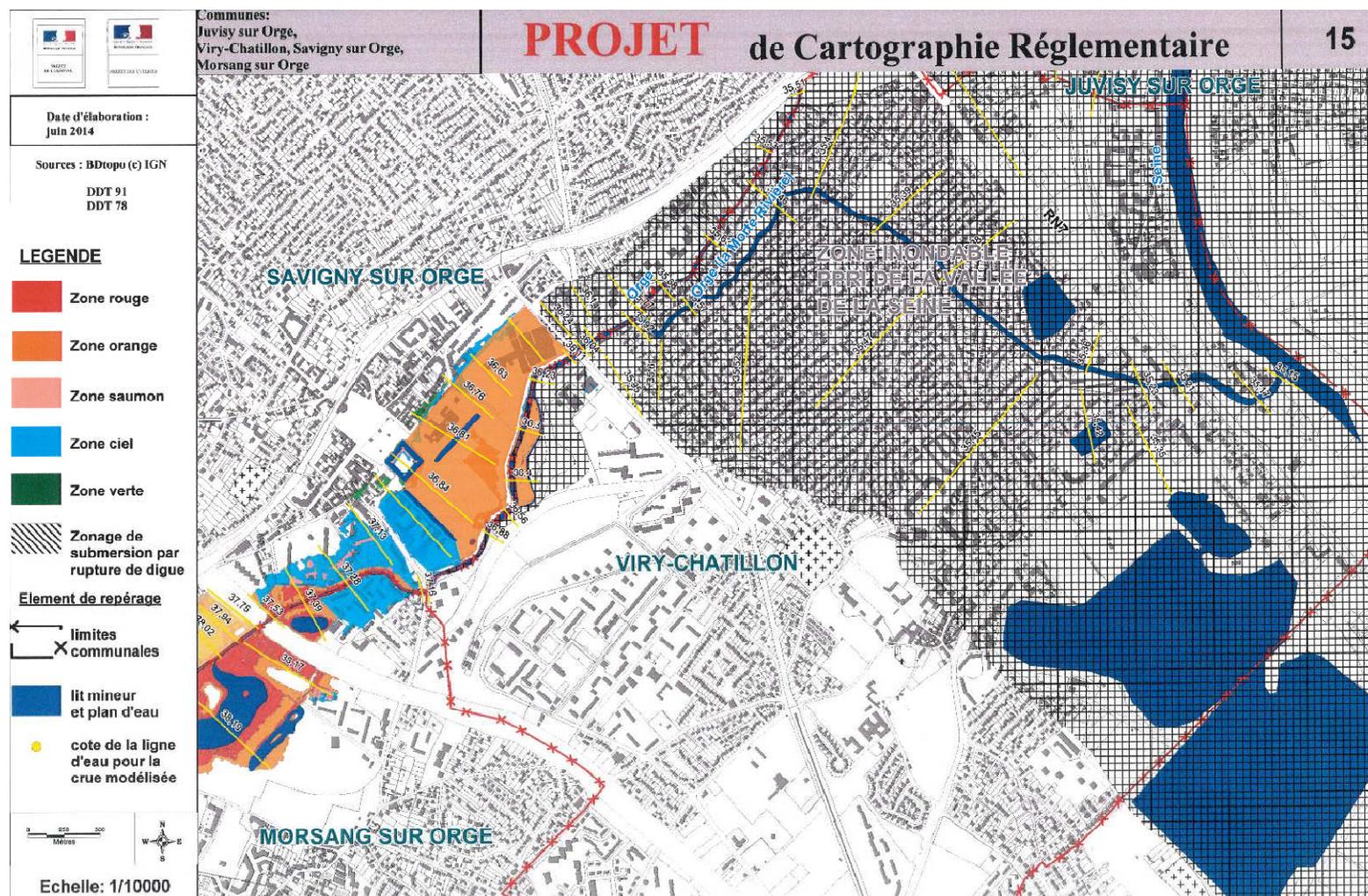
## PPRi Orge/ Sallemouille

- Prescrit le 21 décembre 2012 (adoption prévu en 2015)
- Application sur les vallées de l'Orge et de la Sallemouille
- Etudes établies sur la crue de retour 100 ans
- Cartographie et règlement décliné sur 5 zones (rouge, orange, saumon, ciel, verte)



## A noter

1. A la confluence de l'Orge avec la Seine, le règlement du PPRI de la Vallée de la Seine s'applique à l'exception de la zone autour du Lycée Corot à Savigny-sur-Orge.



Emprise du PPRI de la Seine

# Le PPRi Orge/ Sallemouille principe de réglementation

## Croisement aléas/ enjeux: déclinaison réglementaire en 5 zones

	Zone non urbanisées	Zones urbanisées et zones denses	Centres urbains
<b>Aléa faible à moyen <math>H &lt; 1m</math></b>	Préservation des zones d'expansion de crue: constructions sous conditions (équipements sportifs et récréatifs)	Densifier de manière raisonnée sans aggraver la vulnérabilité: constructible sous condition	Construire et densifier sous condition de réduire la vulnérabilité
<b>Aléa fort <math>1m &lt; H &lt; 2m</math></b>	Préservation des zones d'expansion de crue:	Pas de densification possible: constructibilité très limitée	
<b>Aléa très fort <math>H &gt; 2m</math></b>		inconstructible	

# PPRi Orge/ Sallemouille

## suite de la procédure d'élaboration

✓ Consultation officielle des communes  
septembre-octobre 2014

✓ Enquête publique  
mars 2015

✓ Approbation  
2015

**NB (1)**: le PPRi remplacera à terme le PERi dès son approbation

**NB (2)**: les collectivités doivent d'ores et déjà tenir compte des cartes et du règlement de PPRi dans leurs décisions réglementaires (consultation de la DDT).



SYNDICAT DE L'ORGE